

Rapport de la commission relatif au renouvellement des infrastructures, installations et terrains du Tennis Club Penthaz - préavis municipal n° 2016-10

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad-hoc, composée de Mesdames Sylvie Aubert et Sylvette Grandchamp, de Messieurs Bernard Morel, Pierre Aubry, Pascal Lerch, Sébastien Borgeaud et Pierre-Yves Dénéreaz s'est réunie sur convocation de la Municipalité le 22 novembre 2016 au local de vote. La commission des finances était représentée par Mme Anne-Marie Dénéreaz, Messieurs Daniel Rochat et Marc-Eugène Viret, Mme Cardaropoli et M. Claude Brocard étaient excusés. La Municipalité était représentée par Messieurs Yves Jauner, Pierre-André Ischi et Piéric Freiburghaus. Le tennis club était quant à lui représenté par M. Antonio Gatto, Président et M. Jean-Luc Villard, responsable des infrastructures et des animations.

Petit rappel chronologique

C'est en 1950 que le club de tennis de Penthaz voit le jour sous le nom de tennis club des Câbleries. Les 2 courts ont été terminés en 1951 et l'inauguration des vestiaires a eu lieu 11 ans plus tard en 1962. En 2006 Venoge Parc SA, alors propriétaire des lieux, cède pour 1 fr symbolique à la commune la parcelle équipée de 2 courts de tennis ainsi que d'un pavillon. En 2010, le Conseil Communal accordera un crédit de Frs 195'000 à la Municipalité afin d'apporter une cure de Jouvence au club house en rénovant les vestiaires et en créant des aménagements extérieurs.

Situation actuelle

Le tennis club de Penthaz compte environ 130 membres pratiquant le tennis pour le plaisir et pour certains également en compétition puisque le club compte 2 équipes d'interclubs. Une quarantaine de juniors, âgés de 4 à 15 ans bénéficient de cours de qualité tout au long de la saison dans un cadre agréable. Ces joyeux sportifs évoluent sur des terrains en terre battue dont la dernière rénovation importante date d'il y a 33 ans. L'éclairage, quant à lui, a été mis en service dans les années 80.

Il faut savoir que la terre battue, bien qu'elle soit une surface appréciée des joueurs, demande beaucoup d'entretien et engendre des coûts annuels importants. Sa mise en service au printemps demande un temps sec sur plusieurs jours, ce qui retarde le début de saison. Sa fragilité face aux intempéries ne permet pas de reprendre le jeu rapidement et inversement lors de temps sec un entretien d'arrosage journalier est nécessaire.

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 315'000.-- concernant 4 objets de rénovations différents pour le renouvellement des infrastructures et terrains, ainsi que le raccordement et renforcement électrique.

1^{er} point la surface de jeux (préavisée à CHF 151'700)

Plusieurs surfaces synthétiques se rapprochant des caractéristiques de la terre battue sont actuellement sur le marché. Au printemps, elles ont l'avantage d'être mises en service plus tôt dans la saison à un coût largement inférieur. Le jeu peut être repris rapidement après les intempéries et plus aucun arrosage n'est nécessaire en cas de temps sec.

Quelques membres du comité du TC Penthaz ont sillonné la région et n'ont pas hésité à mouiller leur maillot pour tester ces différents revêtements. Ils ont ensuite demandé des offres afin de comparer les coûts de 5 surfaces et ont retenu le système "Euroclay". Il s'agit d'un tapis pvc posé sur un enrobé bitumeux perméable pour l'évacuation de l'eau, alourdi par du sable vitrifié permettant de glisser. Outre le confort de jeux pour les articulations, cette surface présente un gros avantage puisqu'elle permet de jouer toute l'année si la température n'est pas inférieure à 0°.

Le prix d'achat est d'environ 150'000.-- (135'000.-- pour la terre battue), son coût d'entretien annuel se monte à environ CHF 2'100.-- (CHF 15'000.- pour la terre battue). Une importante économie d'eau vient encore diminuer la note puisqu'il n'y a plus besoin d'arrosage.

Le 2^{ème} point traité est le grillage entourant les courts. CHF 15'700 sont nécessaires pour changer les treillis trop usés pour être retendus.

Le 3^{ème} montant du préavis de CHF 43'200.-- est attribué à la rénovation de l'éclairage des terrains. Le système actuel, obsolète, ne produit plus que la moitié de l'éclairage nécessaire à la pratique du tennis. Plusieurs projets ont été étudiés. Une installation photovoltaïque n'a pas pu être retenue par manque de soleil sur le site. La solution proposée consiste à équiper chaque mat existant de deux luminaires LED afin d'obtenir un éclairage moyen de 570 Lux. Ces lampes proposent une bonne répartition du flux lumineux et une consommation plus faible pour un coût d'achat sur les LED qui a passablement diminué ces dernières années. Plusieurs petits aménagements seront nécessaires au pied des mats. Un projecteur dirigé sur le parking est également prévu, commandé par une minuterie.

Le 4^{ème} point concerne le renforcement du réseau basse tension pour un montant de CHF 143'500.--.

La commission a été surprise d'apprendre que lorsque les joueurs du TC Penthaz jouent sous les feux des projecteurs ou utilisent une simple machine à café au club house, les pompes de la station pompage, sises à proximité, cessent de fonctionner, le réseau n'étant pas assez puissant pour alimenter les deux sites.

Cette situation sommaire est, somme toute, assez récente puisque l'alimentation du tennis en électricité était fournie par Venoge Parc, alors propriétaire du terrain. Aucune convention n'a été signée avec Venoge Parc lors de l'achat de la parcelle par la commune, l'alimentation est donc devenue conjointe avec la station pompage

Il est nécessaire que le tennis puisse être autonome par rapport à la station pompage. Pour ce faire, la Municipalité a demandé une offre à la Romande Energie pour l'exécution des travaux qui consiste à passer un tube sous la Venoge pour alimenter le secteur. Devant le montant conséquent du devis, une deuxième offre a été demandée à la société Duvoisin Groux qui arrivait aux mêmes chiffres. La Romande Energie propose elle une participation exceptionnelle pour les travaux de CHF 90'000.-- La raison de ce "cadeau" n'est pas connue de la Municipalité, toutefois, il est le bienvenu.

La Municipalité étudie également la possibilité de se raccorder à nouveau sur le site de Planzer, ce qui permettrait une nette diminution du coût. Toutefois, un problème juridique se pose : il semblerait que la loi ne nous autorise pas à se fournir en électricité chez le voisin. Malgré de nombreux téléphones avec une juriste de la Romande Energie, la Municipalité n'a pas encore de réponse concrète, ni d'article de loi concernant ce point. Si d'aventure cette solution était légale, il faudrait encore trouver un accord avec Planzer et signer une convention qui entraînerait quelques frais non chiffrés à ce jour.

La commission remercie la Municipalité de continuer ces investigations afin de trouver des solutions pour limiter les coûts. Toutefois, il nous paraît important de pouvoir garder une indépendance et une autonomie sur cette parcelle.

Bien qu'il y ait encore des inconnues sur l'approvisionnement en électricité, la Municipalité a décidé de nous présenter un seul préavis en proposant la solution la moins optimiste concernant les coûts. Le but de cette démarche nous paraît juste et permettrait au tennis club, en cas d'acceptation du préavis, de pouvoir planifier les travaux pour les courts début 2017 et les compétitions interclubs en avril 2017. Nous ne risquons, somme toute, qu'une bonne surprise avec une possible diminution des coûts.

Financement :

Le coût total des travaux se monte à CHF 315'500 avec un coût d'investissement de la commune de CHF 268'000.--. La différence représente la participation du fond du sport vaudois pour un montant de CHF 20'500.-- ainsi que la participation par la trésorerie courante du tennis club d'un montant de CHF 25'000.--.

La délégation de la commission des finances présente approuve le plan de financement proposé par la Municipalité.

Pré-conclusion :

La Municipalité a décidé de nous présenter un préavis sans avoir toutes les réponses concernant le renforcement du réseau basse tension. Bien que ce dernier ne soit pas totalement abouti, la commission a vu dans cette démarche une volonté de transparence de la part de la Municipalité face à des coûts qui seront, indépendamment de la réfection des courts, inévitables si l'on veut maintenir le tennis sur ce site et conserver l'offre actuelle.

Lors de notre séance, nous avons pu largement échanger avec les 2 membres du tennis club présents. Nous avons ressenti et apprécié leur engagement sur ce dossier ainsi que l'énergie dégagée tout au long de l'année afin de trouver des fonds permettant, à ce jour, de participer à une hauteur de CHF 25'000.-- à ce projet. Cela témoigne d'une bonne gestion et de leur conscience de l'investissement demandé à la commune.

Les Municipaux présents se sont engagés oralement envers la commission à poursuivre les démarches auprès de la Romande Energie et Planzer afin de trouver la solution la moins coûteuse concernant le renforcement du réseau basse tension.

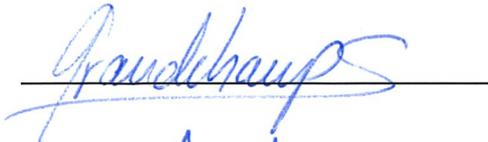
Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission relatif au renouvellement des infrastructures, installations et terrains du Tennis Club Penthalaz, unanime vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir accepter les conclusions du préavis n° 10-2016 telles que présentées dans le dit préavis.

Penthalaz, le 12 décembre 2016

Le rapporteur:

Sylvette Grandchamp



Les membres:

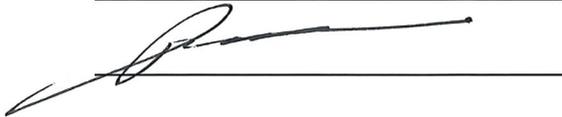
Sylvie Aubert



Pierre Aubry

Sébastien Borgeaud

Pierre-Yves Dénéraz



Pascal Lerch

Bernard Morel

